

Zeitschrift: Schweizer Volkskunde : Korrespondenzblatt der Schweizerischen Gesellschaft für Volkskunde

Band: 14 (1924)

Heft: 8-9

Rubrik: Costumes nationaux et chansons populaires = Schweizer. Trachten- und Volksliederwesen

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Bemerkungen 2—4 bittet man, womöglich auf der Rückseite jeder einzelnen Zeichnung aufzuschreiben.

Einsendungen beliebe man zu richten an

Prof. E. Hoffmann-Krayer, Museum für Völkerkunde, Basel.

✎ Vorliegender Aufruf kann in beliebiger Zahl gratis bezogen werden.

Collection de dessins exécutés par les enfants.

Depuis longtemps déjà, on a reconnu la valeur ethnographique qui s'attache aux dessins et peintures exécutés naïvement par les enfants. En effet, ces productions artistiques présentent souvent une analogie frappante avec celles des peuples primitifs.

Nous voudrions demander aux personnes qui s'intéressent à l'art populaire primitif de bien vouloir nous adresser des dessins d'enfants, en tenant compte des observations suivantes:

1. On laissera l'enfant si possible entièrement libre de dessiner ou de peindre à sa guise, sans lui suggérer de sujet ou lui présenter de modèle et sans retoucher son travail.

2. Dans le cas où un objet déterminé est donné comme modèle à l'enfant ou si son dessin est influencé, soit par le souvenir d'un objet, soit par la réminiscence d'une histoire ou fable qu'on lui a conté et qu'il veut illustrer, il sera utile de signaler le fait au revers du dessin.

3. On notera au revers du dessin le sexe et l'âge de l'enfant et toute remarque qu'on jugera utile.

4. Dans le cas où la signification du dessin ne serait pas claire, on interrogera l'enfant à ce sujet sans l'influencer et on notera sa réponse également au revers du dessin.

On est prié d'adresser les envois à

M. le Prof. *Ed. Hoffmann-Krayer*. Musée ethnographique, Bâle

✎ Cet appel peut être obtenu gratuitement sur demande; prière d'indiquer le nombre d'exemplaires désiré.

Costumes nationaux et chansons populaires.

Sur les traditions et la culture d'un peuple se base sa force nationale. De nos jours plus que jamais, le sentiment patriotique se fortifie, opposant une barrière infranchissable à ceux qui veulent tout démolir.

Depuis quelques années réapparaissent dans nos cantons les costumes portés par des générations précédentes et qui avaient, surtout dans les villes, presque complètement disparu depuis le milieu du siècle passé.

Le canton de Vaud a donné l'exemple dans ce domaine et l'Association des Vaudoises est l'une des premières en Suisse qui s'est constituée comme telle et dont les sections sont répandues dans tout le canton, grâce à l'initiative et au labeur infatigable de Mme Widmer-Curtat et d'autres. Berne organise maintenant des fêtes annuelles du costume (Bärndütschfest) et Lucerne, Uri, Neuchâtel, Fribourg, Thurgovie, Soleure et le Tessin font des efforts louables afin de faire renaître l'amour du costume et d'en faciliter le port.

Un Lucernois, M. Jean Vonlaufen, s'occupe depuis quelques années très activement de cette question. Ces efforts tendent avant tout à réunir en un faisceau suisse les groupements existants. Il est puissamment secondé en cela par Mmes Widmer-Curtat, à Valmont, Ros-Theiler, Baden, et d'autres per-

sonnes aux idées généreuses. Disons aussi que la Ligue pour la protection de la Suisse pittoresque prête à cette entreprise son précieux appui.

Afin de jeter les bases d'une fédération des groupements s'occupant du costume, eut lieu à Olten, dimanche dernier sous les auspices du Heimatschutz, une assemblée de délégués de toute la Suisse qui fut très bien fréquentée. Les représentants des associations des Vaudoises et Neuchâteloises se présentèrent en costume, ainsi que Mme Lang, d'Olten, en qualité de Soleuroise, ce qui rehaussa l'éclat de la manifestation.

M. Vonlaufen, après avoir développé les questions fondamentales du costume et les moyens d'arriver à bonne fin, fut désigné comme président du jour. Nous avons remarqué entre autres la présence des personnes suivantes à cette assemblée: Mmes Widmer-Curtat, présidente de l'Association des Vaudoises, Territet; Ros-Theiler, Baden, présidente de la Société argovienne du «Verband für Frauenfragen»; Schnetzler, présidente de l'Union des femmes lausannoises: Bonnard, déléguée du Lycéum suisse, et de MM. le prof. Furrer, délégué du comité central du Heimatschutz, et du Dr. Roux, vice-président de la Société suisse des Traditions populaires, à Bâle.

Mme Widmer-Curtat lut une lettre de M. Chuard, président de la Confédération, félicitant les femmes suisses de leur entreprise et assurant cette dernière de toute sa sympathie. Le groupe choral fribourgeois, MM. de Courten (Sion), Emile Lauber (St-Aubin), et de Montenach, conseiller aux Etats à Fribourg, promirent de soutenir cette belle œuvre patriotique. Après un exposé très savant de Mme Ros, développant à fond l'histoire du costume, la question, dans son ensemble, se présente comme suit: Le costume a subi de tous les temps l'influence des différentes époques et dans certains cantons il n'existe même pas de base sérieuse pour sa confection. Afin d'arriver à obtenir un costume de formes et de caractère acceptables, là où c'est nécessaire, il faut avant tout se baser sur les documents historiques, les peintures, gravures et effets de costumes conservés dans les familles et musées. L'époque à prendre en considération est celle de 1810 à 1830. Des études entreprises, il faudra retenir le meilleur, afin de créer un costume tout à la fois historique et pittoresque. Certaines fabriques devront réintroduire la fabrication d'étoffes n'existant plus.

Un comité provisoire de trois membres fut ensuite désigné, se composant de Mmes Ros et Widmer-Curtat et M. Vonlaufen comme président. Ce Comité est chargé de se mettre en rapport avec les groupes existants, afin d'arriver à une entente. D'autres groupes seront créés, grâce à l'appui d'une grande commission dont les membres habitent toutes les parties de la Suisse. Plus tard seront organisées des journées du costume suisse. Les dames des villes doivent donner l'exemple, en commençant de suite à porter le costume. A ce moment-là, disait Mme Ros, nous serons arrivés à faire disparaître dans certaines villes de la Suisse allemande la regrettable mode qui habille en Tyroliens nos petit enfants. Restons Suisses avant tout!

Cette journée constituera la pierre angulaire dans l'histoire du costume. Un bon esprit et un bel entrain ne cessèrent de régner. Le groupe réuni des Vaudoises et Neuchâteloises chanta quelques beaux chœurs patriotiques. Mlle Seinet, de Neuchâtel, nous offrit des chansons populaires chantées d'une façon admirable, tandis que M. Curtat, artiste-peintre, croqua sur le vif quelques-unes des plus jolies dames costumées. (Feuille d'Avis, Lausanne No. 160) E. H.

Schweizer. Trachten- und Volksliederwesen.

Im Ratskeller (Sr. Lang-Bürgi) zu Olten fand am Sonntag, den 6. Juli 1924 die Sitzung des Initiativkomitees zur Erhaltung der alten schweizerischen Trachten- und Volksliedgruppen statt. Es nahmen daran Vertreter verschiedener Kantone teil. Die Westschweiz, d. h. Waadt und Neuenburg, zeigte ganz besonderes Interesse an der Sache, indem sie durch starke Gruppen der dort konstituierten Vereinigungen zur Pflege der Kantonstrachten, sowie des Volksliedes sich vertreten ließ. Die Damen traten in ihren schmucken Kostümen auf und erweckten damit in Olten, wo letzthin eine Ausstellung alter solothurnischer Trachten stattfand, das lebhafteste Interesse. Der Zentralvorstand der Schweiz. Vereinigung für Heimatschutz war vertreten durch Herrn Furrer, Präsident der Solothurnischen Sektion. Herr Hans Vonlaufen-Roessiger Luzern, der verdiente Initiant dieses patriotischen Gedankens, der die Versammlung mit einem gut dokumentierten Berichte in deutscher und französischer Sprache eröffnete, wurde als Tagespräsident bestimmt. Seine Ideen und Vorschläge wurden allgemein gutgeheißen. Sein aufgestelltes Organisationsprogramm erfuhr sodann eine ernsthafte Prüfung. An der Diskussion beteiligten sich vornehmlich die Frauen Ros-Theiler, Baden, Widmer-Curtat, Olion, Mermod, Lausanne, sowie die Herren Dr. J. Roux (als Vertreter der Schweiz. Gesellschaft für Volkskunde), Lang, Olten, Furrer, Präsident der Sektion Solothurn, und Eduard Helfer, Lausanne. Nicht vergessen wollen wir noch die Vertreterin des schweizerischen Lyceums-Clubs, Frau Bonnard, Lausanne, sowie Frau Schnezler-Wincent, Präsidentin des Schweiz. Frauenvereins, Lausanne. Frau M. Widmer-Curtat, die Gründerin der waadtländischen Gruppen, brachte der zahlreichen Versammlung Grüße und Wünsche verschiedener Persönlichkeiten und las einen Brief des Herrn Bundespräsidenten Guhard, Bern vor, worin er die Schweizerfrauen zu ihrem Unternehmen aufs herzlichste beglückwünscht und seine persönliche Anteilnahme bekundet.

Es wurde allgemein erkannt, daß die Wiedereinführung der Trachten in alle Volksschichten nicht zu unterschätzende Schwierigkeiten mit sich bringe, jedoch gut zu lösen sei, wenn sie ein richtiges Studium erfordere. Die Trachten selbst dürfen nicht nach jeder beliebigen Idee neu rekonstruiert werden, sondern ihre Form muß sich auf historisch-wissenschaftliche Basis gründen. Anhand von Bildern und noch erhaltenen Kleidungsstücken muß vom Vergangenen für diejenigen Kantone, wo keine mehr besteht, eine Tracht geschaffen werden. In Stadt und Land werden sich patriotisch gesinnte Frauen und Männer finden lassen, die sich der Gründung von Trachten- und Volksliedgruppen anzunehmen gewillt sind. Vorderhand soll die Trachtenfrage geprüft und dann vereint mit dem Schweiz. Heimatschutz behandelt werden. Eine dreigliedrige Kommission, bestehend aus Herrn Hans Vonlaufen, Luzern, als Präsident, und den Damen Widmer-Curtat, Olion, und Ros-Theiler, Baden (Murgau), wurde eingesetzt, die die nötigen Organisationsarbeiten an die Hand zu nehmen hat. Frauenvereine und sonstige Interessenten werden höflich gebeten, sich mit Herrn Hans Vonlaufen, 45 Winkelriedstr., Luzern direkt in Verbindung zu setzen. Es herrschte während der Versammlung die beste Stimmung, die dem Unternehmen den vollsten Erfolg verspricht. E. Helfer.